

Canada

**CHECK AGAINST DELIVERY
VÉRIFIER AU PRONONCÉ**

**STATEMENT BY
AMBASSADOR HENRI-PAUL NORMANDIN
DEPUTY PERMANENT REPRESENTATIVE OF CANADA
TO THE UNITED NATIONS**

**TO THE SECURITY COUNCIL OPEN DEBATE
ON WOMEN AND PEACE AND SECURITY**

NEW YORK, 5 OCTOBER 2009

**DÉCLARATION DE
L'AMBASSADEUR HENRI-PAUL NORMANDIN
REPRÉSENTANT PERMANENT ADJOINT DU CANADA
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

**AU DÉBAT PUBLIC DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ**

NEW YORK, LE 5 OCTOBRE 2009

*Permanent Mission of Canada to the United Nations • Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies
885 Second Avenue, 14th Floor • New York, N.Y. 10017 • Telephone (212) 848-1100 • Facsimile (212) 848-1195
<http://www.un.int/canada>*

Mr. President,

On behalf of the Government of Canada, I wish to thank the Vietnamese Presidency for convening this open debate on Security Council Resolution 1325. Addressing the needs of women and girls in post-conflict situations is a critical element of the Security Council's responsibilities as it seeks to establish and maintain sustainable peace and security globally.

The needs of women and girls in post-conflict situations are unique, and sadly, often overlooked. The Security Council has heard time and again that sexual violence against women and girls is prevalent in post-conflict societies. The perpetrators of such violence are rarely held accountable due to weak, biased or corrupt systems of justice and law enforcement. Women and girls in post-conflict environments typically have unequal access to already inadequate social services, in particular health and education, and have limited access to income-generating opportunities.

We now have a significant body of research findings that reinforce what we have always known: achieving durable peace, recovery and development in post-conflict countries requires the meaningful participation of women in all aspects and at all levels of peace processes. It also requires priority treatment of issues raised by women in peacebuilding, recovery and development programmes. Only a strong and sustained voice will allow women in post-conflict environments to transcend the status of victim and become empowered as agents of positive change. We call on the Security Council to ensure that their voices are heard, loud and clear.

In particular, Canada would like to draw the Council's attention to the participation of women in peace processes and a study by UNIFEM which concluded that the participation of women in negotiating delegations to peace talks has averaged approximately 7% - and this statistic only reflects cases where information is available. Member States, the UN Secretariat, and international peace mediators and envoys collectively share the responsibility to ensure that this number increases and that we systematically include women in all peace processes, formal and informal, including peace talks. Canada calls on the Security Council and the UN Secretariat to ensure that this becomes a standard practice.

Canada co-sponsored both Security Council Resolutions 1820 and the recently adopted 1888 on sexual violence in conflict. Both resolutions elaborate on Resolution 1325 by outlining a number of concrete steps to be taken to address sexual violence more systematically. Canada positively notes the call for the nomination of a Special Representative to the Secretary General to provide strategic leadership and strengthen UN coordination mechanisms in order to address sexual violence in armed conflict.

Canada also warmly welcomes the recommendations of the Secretary General's recent report on the implementation of 1325. In particular, Canada would like to echo the Secretary General's calls for an effective monitoring and accountability mechanism with respect to all aspects of Resolution 1325; and for a comprehensive and systematic

approach to the collection and analysis of data. We also support his call for a strong condemnation and prosecution of sexual and gender-based violence by all Member States and for the development of a strategy aimed at increasing the involvement of women in peace processes and post-conflict governance and reconstruction efforts.

Implementation of Resolution 1325 is a work in progress, both at a national level and at the UN. With the 10th anniversary of Resolution 1325 approaching next year, it is time to undertake a serious examination of the gains that have been made as well as those aspects of 1325 that remain unrealised. On the positive side, there have been some remarkable accomplishments by the many dedicated actors who pursue the promotion and protection of women's and girls' rights, including civil society organizations. However, Resolution 1325 still has no senior-level UN individual dedicated to its promotion which would be indispensable if we are to see meaningful action and concrete results within the next year.

Currently, there are thirteen full-time gender advisors in UN peacekeeping operations, including integrated missions. Every UN mission should have a well-trained, full-time gender advisor whose work is systematically integrated throughout the operation, with institutionalized access to the mission leadership, and stable resources to carry out their functions. By now this should be a standard practice.

On the peacebuilding side, the Peacebuilding Commission holds much promise for involving women and girls in designing and then operationalizing post-conflict strategies. In accordance with Security Council Resolution 1820, each of the four countries currently on the agenda—Burundi, Central African Republic, Guinea-Bissau and Sierra Leone—have strategies for engaging women in governance, security system reform, human rights institutions, and other key areas of post-conflict reconstruction. Actually measuring these commitments remains a challenge for the Commission, but the first mandated five year review of the PBC in 2010 will offer an opportunity to ensure that commitments are included, tracked, and reported against. As chair of the Peacebuilding Commission's country configuration for Sierra Leone, Canada has worked with the Government of Sierra Leone and its international partners to ensure that gender equality and empowerment of women are core components of peacebuilding efforts in that country.

Finally, we would also like to raise the issue of bringing violators to justice for sexual violence. This type of violence remains rampant in conflict-affected areas, as well as in many post-conflict situations. Too often, these crimes go unpunished and perpetuate the cycle of sexual violence. To this end, Canada reiterates Resolution 1888's call for a team of rapidly deployable experts on sexual violence, and suggests that the UN Justice Rapid Response Mechanism be considered as we move toward the implementation of this commitment.

Mr. President,

A peace that lasts is a peace owned by all. For a peace to be lasting it must be built upon the equal participation of all members of a society and within all mechanisms of peacebuilding.

The work ahead of us is about making these institutions and mechanisms responsive to the needs and experiences of women and girls, men and boys in situations of conflict and post-conflict. It is about clear mandates and clear accountability; about doctrine and training, technical advice and community-level outreach. It is about increasing women's meaningful participation in establishing sustainable peace and security. It is about increasing the presence of women on the ground as peacekeepers and humanitarian personnel, protecting women and girls and bringing violators to justice. Only through the collective efforts of all available partners, from the UN to community-based organizations, will these goals be realised.

As we approach the 10th anniversary of Resolution 1325, we can acknowledge the progress made towards its implementation. We can also recognize that more must be done to help in its full realization, and we can commit to redoubling our efforts to implement the practical steps that remain to be taken.

Monsieur le Président,

Je voudrais, au nom du gouvernement du Canada, remercier la présidence vietnamienne d'avoir convoqué ce débat public sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Répondre aux besoins des femmes et des filles dans les situations post-conflit est un volet incontournable des responsabilités du Conseil dans les efforts qu'il déploie pour établir et maintenir la paix et la sécurité à l'échelle mondiale.

Les besoins des femmes et des filles dans les situations post-conflit sont particuliers et, hélas, souvent négligés. Le Conseil de sécurité s'est fait dire encore et encore que la violence sexuelle contre les femmes et les filles est prévalente dans les pays qui émergent d'un conflit. Les coupables agissent souvent en toute impunité, vu la faiblesse, la partialité ou la corruption des systèmes de justice et d'application de la loi. Les femmes et les filles dont on parle ici n'ont pas toutes un accès égal à des services sociaux déjà insuffisants, surtout dans les domaines de la santé et de l'éducation, et ont rarement l'occasion d'exercer des activités rémunératrices.

Nous disposons maintenant d'un imposant corpus de recherche qui vient confirmer ce que nous avons toujours su : l'instauration d'une paix durable ainsi que le rétablissement et le développement dans les pays sortant d'un conflit exigent la participation utile des femmes à tous les aspects et à tous les niveaux du processus de paix. Il faut aussi impérativement traiter en priorité les questions soulevées par les femmes dans les programmes de consolidation de la paix, de rétablissement et de développement. Seule une voix forte et soutenue permettra aux femmes en situation post-conflit d'échapper au statut de victime et d'infléchir favorablement le cours des événements. Nous demandons au Conseil de sécurité de veiller à ce que leur appel soit entendu de façon claire et nette.

En particulier, le Canada voudrait attirer l'attention du Conseil sur la participation des femmes aux processus de paix et sur une étude de l'UNIFEM montrant que la proportion des femmes dans les délégations chargées des négociations de paix s'établit en moyenne à 7 % environ – et ce chiffre ne porte que sur les cas pour lesquels l'information est disponible. Les États membres, le Secrétariat de l'ONU ainsi que les médiateurs de paix internationaux et les délégués ont la responsabilité commune de veiller à ce que cette proportion augmente, et à ce que les femmes soient systématiquement incluses dans tous les processus de paix, officiels ou non, y compris les pourparlers de paix. Le Canada souhaite vivement que le Conseil de sécurité et le Secrétariat de l'ONU fassent en sorte que cela devienne pratique courante.

Le Canada a coparrainé les résolutions 1820 et 1888, cette dernière récemment adoptée, portant sur la violence sexuelle dans les conflits. Ces deux résolutions du Conseil de sécurité viennent ajouter à la résolution 1325, en décrivant une série de mesures concrètes à prendre pour contrer plus systématiquement la violence sexuelle. Le Canada note avec satisfaction l'appel à la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général qui serait chargé d'assurer une direction stratégique et de renforcer les mécanismes de coordination des Nations Unies pour lutter contre la violence sexuelle pendant les conflits armés.

Le Canada accueille aussi très favorablement les recommandations contenues dans le récent rapport du Secrétaire général concernant la mise en œuvre de la résolution 1325. Il aimerait plus particulièrement faire écho aux appels lancés par le Secrétaire général relativement à l'adoption d'un mécanisme de suivi et de responsabilisation concernant tous les aspects de la résolution 1325, ainsi que d'une approche exhaustive et systématique pour la collecte et l'analyse des données. Nous soutenons aussi le Secrétaire général lorsqu'il demande à tous les États membres de condamner sans réserve les actes de violence sexuelle et sexospécifique, et d'en traduire les auteurs en justice. Nous souscrivons également à son appel concernant l'élaboration d'une stratégie destinée à intensifier la participation des femmes aux processus de paix et aux efforts de gouvernance et de reconstruction après les conflits.

La mise en œuvre de la résolution 1325 se poursuit, tant au niveau national qu'à celui de l'ONU. Nous soulignerons l'an prochain le 10^e anniversaire de cette résolution, et le temps est venu de procéder à un rigoureux examen des progrès que nous avons accomplis, ainsi que des lacunes à corriger. Du côté positif, il y a eu de remarquables réalisations par les nombreux intervenants dévoués qui continuent à promouvoir et à protéger les droits des femmes et des filles, y compris les organisations de la société civile. Cela dit, il demeure qu'aucun haut fonctionnaire de l'ONU n'a encore été chargé expressément de soutenir cette résolution, ce qui sera pourtant indispensable si nous voulons en arriver à des mesures utiles et afficher des résultats tangibles d'ici un an.

Il y a actuellement 13 conseillers en genre affectés à plein temps aux opérations onusiennes de maintien de la paix, y compris les missions intégrées. Chaque mission de l'ONU devrait compter dans ses effectifs, et en permanence, un conseiller de genre adéquatement formé dont le travail serait systématiquement intégré à l'opération, et qui jouirait d'un accès institutionnalisé aux dirigeants de la mission et disposerait de ressources stables lui permettant de mener ses fonctions à bien. Cela devrait déjà être une pratique normalisée.

Par ailleurs, la Commission de consolidation de la paix est porteuse de grands espoirs en ce qui concerne l'implication des femmes et des filles dans la conception et l'opérationnalisation des stratégies post-conflit. En conformité avec la résolution 1820 du Conseil de sécurité, chacun des quatre pays à l'ordre du jour — le Burundi, la République centrafricaine, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone — ont adopté des stratégies pour la participation des femmes à la gouvernance, à la réforme du système de sécurité, aux institutions des droits humains ainsi qu'aux autres aspects clés de la reconstruction post-conflit. Il n'est pas facile pour la Commission d'évaluer réellement ces engagements, mais le premier examen mandaté de cette dernière en 2010 sera l'occasion de garantir que les engagements soient inclus et suivis, et qu'ils fassent l'objet de rapports. En sa qualité de président de la Formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, le Canada a collaboré avec le gouvernement de ce pays et ses partenaires internationaux pour assurer que l'égalité des genres et l'habilitation des femmes soient des composantes essentielles des efforts de consolidation de la paix dans ce pays.

Enfin, nous souhaitons aussi aborder la question de la comparution en justice des auteurs d'actes de violence sexuelle. Ce type de violence demeure endémique dans les zones touchées par un conflit ainsi que dans de nombreuses situations post-conflit. Et il arrive trop souvent que ces crimes restent impunis, et cela perpétue le cycle de la violence sexuelle. À cette fin, le Canada réitère l'appel contenu dans la résolution 1888 concernant la mise sur pied d'une équipe à déploiement rapide composée d'experts de la violence sexuelle, et propose que le Mécanisme d'intervention rapide au service de la justice soit envisagé comme moyen de donner suite à cet appel.

Monsieur le Président,

Une paix durable est une paix qui appartient à tous. Et pour être durable, elle doit reposer sur la participation égale de tous les membres de la société à tous les mécanismes de consolidation de la paix.

Il nous reste du travail à faire, et sur plusieurs fronts. Nous devons rendre nos institutions et mécanismes capables de répondre aux besoins et expériences des femmes et des filles, ainsi que des hommes et des garçons pris dans un conflit ou se trouvant dans un contexte post-conflit. Il nous faut établir clairement les mandats et les responsabilités de chacun, nous occuper de doctrine et de formation, veiller à la prestation d'avis techniques et mener des activités de sensibilisation au niveau communautaire. Nous devons accroître la participation utile des femmes à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables, et accentuer leur présence sur le terrain en tant que gardiennes de la paix ou membres du personnel humanitaire. Nous devons protéger les femmes et les filles, et mettre un terme à l'impunité. Ce n'est qu'à travers les efforts collectifs de tous les partenaires disponibles, depuis les Nations Unies jusqu'aux organisations communautaires, que nous réussirons à atteindre ces objectifs.

La résolution 1325 aura bientôt dix ans, et si nous pouvons reconnaître les progrès accomplis dans sa mise en œuvre, nous devons aussi convenir qu'il faut en faire davantage pour libérer tout son potentiel. Nous pouvons à cette fin nous engager à redoubler d'effort pour mettre en œuvre les mesures pratiques qu'il reste à prendre.

